

# **Julien Joseph DUVELAER**

**(1709-1785)**

2 décembre 1751

**nouveau propriétaire de la terre et seigneurie du Lude**

Remerciements à  
Monsieur Louis-Jean de NICOLAY,  
qui m'a permis de consulter  
la correspondance  
et les archives  
de J. DUVELAER

Quand on lit les notices touristiques ou les ouvrages plus documentés sur Le Lude et son château, on tombe inévitablement sur la phrase suivante : en 1751, le château est acheté par Joseph-Julien DUVELAER, (souvent Joseph comme seul prénom et les variantes orthographiques du nom en Duvelaër, Duvelaert, Du Vélaert, d'ailleurs la rue du Lude qui porte son nom est nommée « du Vélaert » ce qui peut faire penser à un lieu plutôt qu'à une personne).

Qui est cet homme, qui au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle devient le « seigneur du Lude » et dont le nom disparaît ensuite, pour laisser la place à d'autres noms de familles, qui se succèdent jusqu'à nos jours : de la Vieuville, de Talhouët, de Nicolay ?

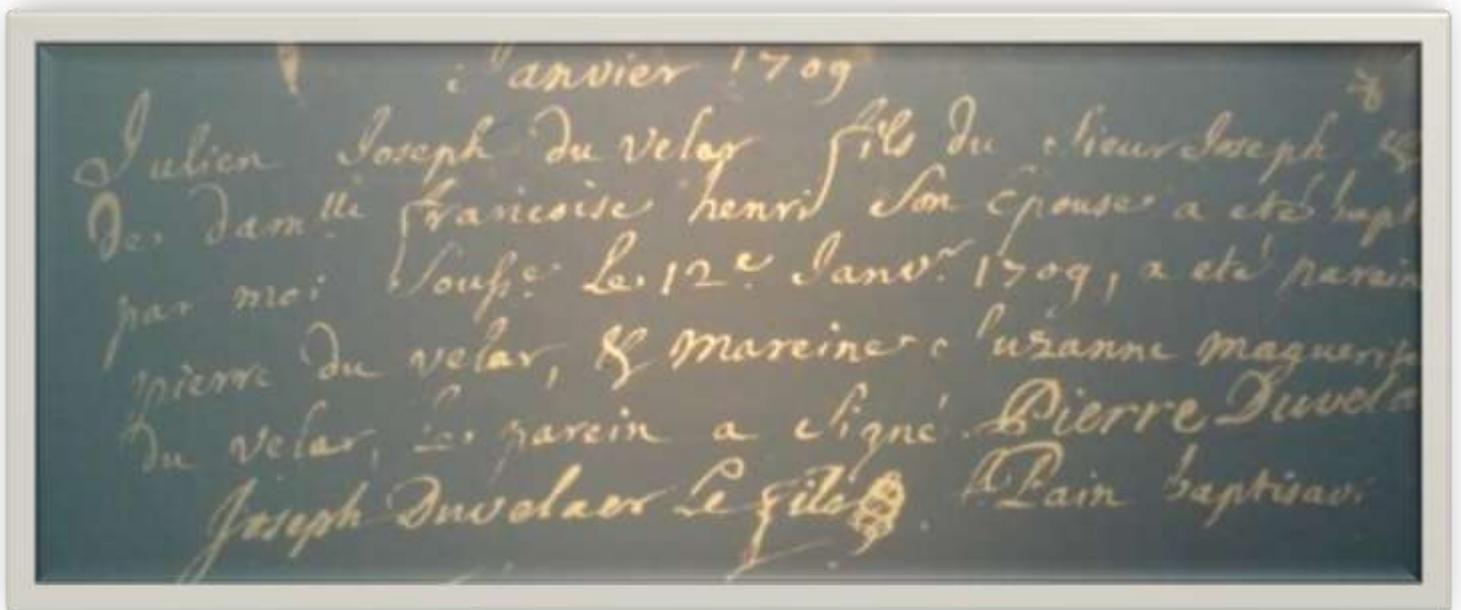
## **Julien Joseph DUVELAER**

Peintre anonyme français du XVIII<sup>e</sup> siècle  
Musée du château de Vitré



LES SOURCES

Acte de baptême : 12 janvier 1709 à Saint-Malo



Par cet acte on apprend que :

Il est le fils de Joseph Duvelaër et de Françoise Henry (Joseph qui signe « le fils », car il est le fils aîné d'autre Joseph)

Marraine : Suzanne Marguerite, sa sœur

Parrain : Pierre, son frère, qui signe, (en 1709 il est âgé de 10 ans)

Pour rédiger une biographie, il faut trouver des documents et des archives les plus précis et les plus fiables possibles.

Dans le cas de Joseph Duvelaër, les sources sont assez difficiles à trouver, car il n'y a pas d'écrits sur sa vie : au hasard des écrits sur le château, on sait qu'il est dit « chef du conseil de la Compagnie des Indes ».

C'est donc par le biais de l'histoire de la Compagnie des Indes, qui elle, est source d'archives et d'écrits que j'ai d'abord cherché sa trace.

En consultant la liste des « directeurs » de la Compagnie, dont les bureaux étaient à Paris et à Lorient depuis 1666, on ne trouve pas Joseph, mais son frère Pierre, directeur en 1739, quand il succède à son beau-père Jacques Duval d'Espresménil (qui fut directeur de 1732 à 1739).

Aux AD du Morbihan, à Lorient, on trouve en date du 8 novembre 1735, l'acte de mariage de Pierre avec Marie Elisabeth Duval Despresménil, qui comprend beaucoup de signatures en bas de l'acte, ce qui nous renseigne sur la famille et les proches de Pierre et par voisinage, de son frère Joseph.

Que dit cet acte ?

« Pierre Duvelaër, chevalier, seigneur de Kerveguen, fils de messire Joseph Duvelaër, chevalier, seigneur du dit lieu, et de dame Françoise Henry, de la ville de Saint-Malo, épouse demoiselle Marie Elisabeth Duval Despresménil, fille d'écuyer Jacques Duval, seigneur de Presmesnil, chevalier de l'ordre royal de St Michel, directeur de la Compagnie des Indes et commandant à Lorient (qui s'écrit alors L'Orient) ».

Son frère Joseph n'est pas cité, parmi les témoins du mariage, mais, en bas de l'acte, figure la signature de Joseph « Duvelaër de la Barre », car c'est ainsi qu'il signe (d'autres actes que nous allons voir plus loin, le confirment).

Ainsi donc Joseph assiste à Lorient au mariage de son frère, où la famille semble bien implantée.



En consultant l' « Annuaire de la noblesse de France », année 1911, page 332, accessible sur internet, on trouve une notice sur notre personnage : il est bien dit qu'il s'agit de Julien Joseph Duvelaër, comte du Lude et seigneur de Lurven, chef du conseil de la division du canton de Chine de la Compagnie des Indes (sic).

« Né à Saint-Malo le 12 janvier 1709, fils de Joseph et de Françoise Henry, d'une famille originaire de Zélande (province des Pays-Bas), il est le frère d'un directeur de la Compagnie des Indes et fut lui-même membre de la même Compagnie. Il fut confirmé dans sa noblesse par lettres patentes visées dans un règlement d'armoiries du 20 mai 1733 et acquit la seigneurie de Lurven et en 1751 la seigneurie du Lude, qui fut érigée en comté en sa faveur par lettres patentes de mai 1752 »

On y apprend aussi qu'il avait de nombreux frères et sœurs, entre autres :

Pierre , seigneur de Kerveguen, né à Saint-Malo le 1<sup>er</sup> février 1699

Marie-Françoise née à Saint-Malo le 12 décembre 1711, (qui épousera en premières noces Richard Butler, et c'est leur fille qui sera l'héritière du château du Lude, puis en secondes noces, Alexis Fléchier)

Jeanne, fille sans alliance, (qui en 1786, fonde à Vitré, une maison de charité).

Françoise Marie qui épouse à Saint- Malo, le 27 février 1736, Jean Mathurin Guillaume MOREAU, seigneur de la Primeraye.

La piste généalogique nous mène donc en remontant le temps, de Lorient à Saint-Malo !

On trouve à Saint-Malo, le 31 mars 1697, la promesse de mariage de Joseph Welaër et de Françoise Henry, et on y apprend que la demoiselle est de Vitré, lieu du mariage, le 7 avril 1697, paroisse Notre-Dame.

51  
 1700  
 Janne formal, de cette ville  
 le dimanche des palmes, dernier jour de may, l'an  
 1697, Je soussigné chanoine et vicere perpetuel de St Malo  
 ay consenti pour mon interest, q. les bened. nupt.  
 sont admin. par monsieur le Prestre de la p. de  
 Notre Dame de la ville de Vitre, à Noble homme  
 Joseph Welaër, de cette ville, mon paroissien,  
 mbr de la Noble Franchise Henry, de la d. p. de Madame  
 esce ensuite des trois Canons q. i'ay canoniquement  
 fait des promesses de futur mariage entre led.  
 futur, sans q. personne s'y soit opposé, espere  
 l'ouverture de la loy pour la celebration de  
 mariage, ou l'oblation de la dispense du temps  
 fut prohibé pour les noces, deubiment insinué.  
 recours aux registres de lad. p. de Madame  
 pour savoir quand les susd. p. auront espousé.  
 le d. jour moirgeran q. dessus l. Des nos  
 Charles Vic. pp. de St Malo.



Joseph, est lui-même fils d'autre Joseph et de Claude Le Roy, ce qui est confirmé dans un Bulletin de la Société historique d'Ille et Vilaine de 1888.

C'est ce dernier Joseph qui est venu de Hollande, au XVII<sup>e</sup> siècle, s'installer à Saint-Malo, dans le commerce maritime, commerce qui va faire la fortune des Duvelaër. Il s'y marie et fait souche.

Ses petits fils, Pierre et Joseph vont poursuivre cette réussite économique et sociale, dans l'armement maritime et le commerce lointain, jusqu'en Orient. Ils appartiennent à cette élite des armateurs-négociants qu'André Lespagnol, historien spécialiste d'histoire maritime et de Saint-Malo au XVII<sup>e</sup> siècle, a appelé « Messieurs de Saint-Malo ».

Toujours en « glanant » sur internet, on trouve des éléments épars, dans des livres ou bulletins de sociétés savantes du XIX<sup>e</sup> siècle, qui citent le nom de Duvelaër, et qui apportent des renseignements qui se recoupent, mais qui n'enrichissent pas beaucoup sa biographie.

En vrac, on peut citer :

Dans « Correspondance du Conseil Supérieur de la Compagnie des Indes », on apprend que Monsieur Duvelaër est directeur de la Cie des Indes, à Canton en 1729, qu'il a une épouse chinoise et qu'il décède à Paris le 18 juillet 1785 à 77 ans.

Dans « les étrangers en France sous l'ancien régime », il est dit que Joseph Duvelaër avait débarqué de Middelbourg à Saint-Malo en 1656 (son aïeul).

Dans le « Bulletin de la société archéologique d'Ille et Vilaine » de 1893, il est cité un « bref » du pape Benoit XIV, qui nomme Joseph Julien « chevalier du Christ » et en 1748, deux autres « brefs » du même pape, qui le fait « comte de Saint Jean de Latran et du palais apostolique », titre accompagné d' « un chapelet d'agate avec médaille d'or » et de nombreuses indulgences.

Tout ça est intéressant, mais « on reste un peu sur sa faim » !!!!

C'est alors que j'ai eu la chance de pouvoir accéder aux documents « originaux » et donc aux sources les plus intéressantes pour tout historien (même amateur !)

Joseph Duvelaër était un grand conservateur d'archives et un homme organisé : il a laissé un grand volume de documents concernant ses activités, et le tout est classé, et en bon état de conservation.

Quelle aubaine, mais aussi quelle frustration ! Devant l'abondance de documents, il faut parcourir cette masse de papiers, et photographier ce qui semble présenter le plus d'intérêt, avec la crainte de laisser de côté quelque chose de capital.

C'est donc à partir de sa correspondance, que j'ai pu reconstituer « sa carrière ». On va voir que son histoire personnelle s'inscrit dans l'Histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## QUI SONT SES CORRESPONDANTS ?

D'abord **Pierre DUVELAER**, qui signe « votre frère, parrain et amy ».

En effet, Pierre est né 10 ans avant lui, baptisé le 1<sup>er</sup> février 1699 à Saint Malo, il est le parrain de Julien Joseph, baptisé le 12 janvier 1709 à Saint Malo, (voir acte plus haut).

Ce frère est aussi son « mentor » : il l'a précédé « dans la carrière », il est membre de la Compagnie, il a fait aussi « le voyage à la Chine » et aux Indes, (ceci est dit dans l'arrêt du Conseil d'Etat qui le nomme en 1739 directeur de la Compagnie), et surtout il est nommé commandant au port de Lorient, le 1<sup>er</sup> juillet 1736 et ensuite directeur de la Compagnie à Lorient le 7 avril 1739.

Il a épousé en premières noces à Lorient, le 8 novembre 1735, Marie Elisabeth DUVAL DESPRESMENIL, fille de Jacques, lui-même directeur de la Compagnie à Lorient de 1732 à 1739.

Veuf le 30 novembre 1738, sans descendance, il s'est remarié à Marie Elisabeth MARCADE, fille de Louis, avocat au Parlement de Paris .

Il est décédé, avant avril 1761, probablement à Paris, s'étant installé rue Notre-Dame des Victoires en 1747. (Un acte notarié du 3 avril 1761, indique que Marie Elisabeth est veuve de Pierre Duvelaër, « écuyer, directeur de la Compagnie des Indes »).

Il est sans descendance.

On peut supposer que ce frère a poussé son cadet à s'engager dans la grande aventure maritime en Orient : rappelons que la famille Duvelaër était dans l'armement maritime et le commerce lointain depuis plusieurs générations à Saint Malo.

### Les « gens de la Compagnie des Indes »

Ce sont les directeurs, syndics, et autres membres des bureaux de Lorient et Paris, qui échangent avec le comptoir de Canton, des documents commerciaux et comptables, et donnent leurs instructions, ceci pour la période avant son retour en 1751.

Il y a aussi, les membres de la Compagnie, qui se trouvent en Indes (dans les fameux « comptoirs de l'Inde »), comme Chandernagor et Pondichéry.

François ROTH : présent à Canton dans les années 1745/1748, autre premier subrécargue comme Joseph Duvelaër, puis directeur de la Compagnie à Lorient en 1756.

Pierre Mathieu RENAULT de SAINT- GERMAIN : chef de la loge de Dacca en Inde, puis directeur à Chandernagor pour la Compagnie en 1755. Né à Chatellerault en 1697, il a fait toute sa vie à Chandernagor, depuis 1727. Il y mourra en 1777.

On peut se référer à la présentation ci-dessous, de l'édition de la correspondance de la famille Renault de Saint-Germain, par M.G. Vallée.

« Entre 1752 et 1773, sous le règne de Louis XV, plusieurs membres d'une grande famille de négociants poitevins, les Renault de Saint-Germain, S'engagent dans la

Compagnie Royale des Indes Orientales, créée par Colbert en 1664, dans l'espoir de faire fortune. Installés dans les lointains comptoirs de Chandernagor et Pondichéry, ils gèrent, pour le compte de la Compagnie, un grand commerce entre la France, l'Inde et la Chine. Commis, directeurs, ils font des carrières inégales, mais tous s'efforcent de s'enrichir en " trafiquant " pour leur compte personnel. Parallèlement à leurs activités d'agents de la Compagnie, dont les traitements sont souvent faibles, ils envoient ainsi en France toiles, mousselines et étoffes précieuses, alors très prisées, et vendent en retour de la coutellerie de Châtellerauld, des montres, du vin de Bordeaux et des liqueurs. C'est à travers l'importante liasse de lettres échangées avec leurs parents négociants restés en France que nous découvrons avec étonnement la vie de ces jeunes aventuriers s'expatriant au bout du monde pour faire fortune et finissant souvent leurs jours dans un pays fascinant qui avait su les séduire et leur faire oublier leur terroir ».

La vie de « ces jeunes aventuriers » en Inde est certainement la même que celle de notre Joseph Duvelaër en Chine !

Georges DUVAL de LEYRIT: directeur à Chandernagor, où il a remplacé Dupleix, quand ce dernier est devenu gouverneur général à Pondichéry en 1741.

Il sera ensuite gouverneur de Pondichéry de 1754 à 1758.

Il est le fils de Jacques II Duval Despresménil, directeur de la Compagnie des Indes à Lorient de 1732 à 1739 et de 1744 à 1748, et le frère de Jacques III Despresménil, gouverneur de Madras.

Par son premier mariage, Pierre D. est son beau-frère !!!

( la Compagnie, une affaire de famille )

### **Les missionnaires :**

Il faut noter la correspondance abondante avec les pères missionnaires, installés essentiellement à Macao, comptoir portugais, situé au sud de Canton.

On sait que Joseph Duvelaër a protégé les missions en Chine, Tonkin et Cochinchine.

De nombreux témoignages l'attestent par des lettres, et on verra ailleurs qu'il a bénéficié d'une reconnaissance officielle par le pape.

Comment pouvait-il protéger les missions ? Financièrement ? Militairement ?

Diplomatiquement ? En ces temps et lieux agités de guerres locales et face à l'hostilité ouverte des autorités, il est difficile de dire comment. Sans oublier les querelles entre les différents ordres religieux présents sur le terrain.

Les noms que l'on trouve dans ces courriers ne sont pas des inconnus, puisqu'on retrouve leurs traces, via internet, dans différents ouvrages. La majorité de ceux établis à Macao, appartiennent aux Spiritains des MEP (missions étrangères de Paris).

Ces prêtres formés au séminaire du Saint Esprit, à Paris, (d'où leur nom de Spiritains), sont partis au nombre de 13 en Asie, de 1733 à 1780.

Ils vont à Macao, au Tonkin occidental, Cochinchine, Siam, Cambodge, Ciampa, Yunnan, Se Tchouan, et en Inde, région de Malabar.

Jean Baptiste MAIGROT : procureur des MEP à Macao, de 1740 à sa mort le 20 octobre 1752 (de maladie). Il avait été nommé vicaire apostolique du Se Tchouan en 1753, mais la nouvelle de sa mort n'était pas encore parvenue !!! ( les courriers voyageaient avec les marchandises, par vaisseaux et il fallait 10 mois pour arriver).

Pierre LACERE : procureur des MEP à Macao de 1752 à 1754, puis évêque du Se Tchouan en 1754, il quitte la Chine en 1756.

Armand François LEFEBVRE : vicaire apostolique de Cochinchine et du Cambodge en 1741, évêque de Noëlene en 1743

Jean Sylvain de NEUVIALLE : lui n'est pas un Spiritain, mais un Jésuite, et cela va lui être fatal. Il réside aussi à Macao, et quand le roi du Portugal supprime l'ordre des Jésuites, ceux de Macao sont emprisonnés et embarqués pour revenir à Lisbonne. Il meurt en mer en 1764.



### SUD DE LA CHINE : CANTON/MACAO/HONGKONG

### Les personnalités « historiques »

Dans la correspondance de Joseph Duvelaër, il y a aussi des personnages qui ont laissé leurs noms dans l'histoire nationale et qui sont connus de tous, comme DUPLEIX et MACHAULT d'ARNOUVILLE.

Joseph François DUPLEIX : (1697-1763) qui fut gouverneur général des établissements français de l'Inde.

1715 débute sur les vaisseaux de la Compagnie Française des Indes Orientales

1720 membre du Conseil supérieur de Pondichéry comme commissaire des troupes

1730 directeur du comptoir de Chandernagor, qu'il relève de la ruine

1741 gouverneur général de tous les établissements de l'Inde

Profitant de l'anarchie et de la faiblesse des souverains locaux, il entreprend une politique d'expansion territoriale : il veut faire une puissance territoriale de la Compagnie, qui n'a été jusque là, que commerçante.

De 1748 à 1754, il jette les bases d'un empire. Mais il se heurte aux Britanniques (les concurrents directs), à la jalousie de Mahé de la Bourdonnais, gouverneur des îles Mascareignes (auj. la Réunion et Maurice), et aussi à la méfiance de la Compagnie qui recommande la prudence : « point de victoires, point de conquêtes, beaucoup de marchandises ».

1754 les directeurs de la Compagnie forcent le gouvernement à rappeler Dupleix en France et à le remplacer par Charles Godeheu (un autre directeur de la Compagnie à Lorient).

Cela n'empêcha pas la guerre franco-anglaise, dite « guerre de 7 ans » de 1756 à 1763.

Par le traité de Paris en 1763, la France renonce à toute prétention en Inde et laisse donc le champ libre à l'Angleterre. Seuls les « 5 comptoirs de l'Inde » sont rendus à la Compagnie, mais sans garnison.

Dupleix passe le reste de sa vie à plaider contre la Compagnie, à laquelle il réclame 13 millions, qu'il avait avancés pour son service. Il y dépense le reste de sa fortune.

La Compagnie refuse de reconnaître ses responsabilités. Le gouvernement ne veut rien faire pour un homme qu'il persiste à regarder comme un aventurier ambitieux.

Il meurt dans l'oubli et l'indigence, le 10 novembre 1763, sans avoir pu se faire rendre justice.

Jean Baptiste MACHAULT d'ARNOUVILLE : (1701-1794)

1743 intendant de la province du Hainaut

1745 contrôleur général des finances de Louis XV

1749 il est célèbre pour avoir tenté de réformer les finances du royaume, en créant un impôt direct du 1/20<sup>e</sup> des revenus, qui devait s'appliquer à tous, privilégiés ou non. Devant la

résistance obstinée du clergé, du Parlement de Paris, des états provinciaux, Louis XV céda, les privilégiés furent exemptés, et la réforme abandonnée.

1750 garde des sceaux

1754 secrétaire d'état à la marine

C'est à ce poste qu'il mérita le titre de « ministre le plus bête de Louis XV ».

En effet, pour se ménager les bonnes grâces de l'Angleterre, il fut l'instigateur de la révocation de Dupleix et son retour en France, laissant la place aux Anglais, ce qui n'a pas empêché la guerre et a entraîné la perte de l'Inde.

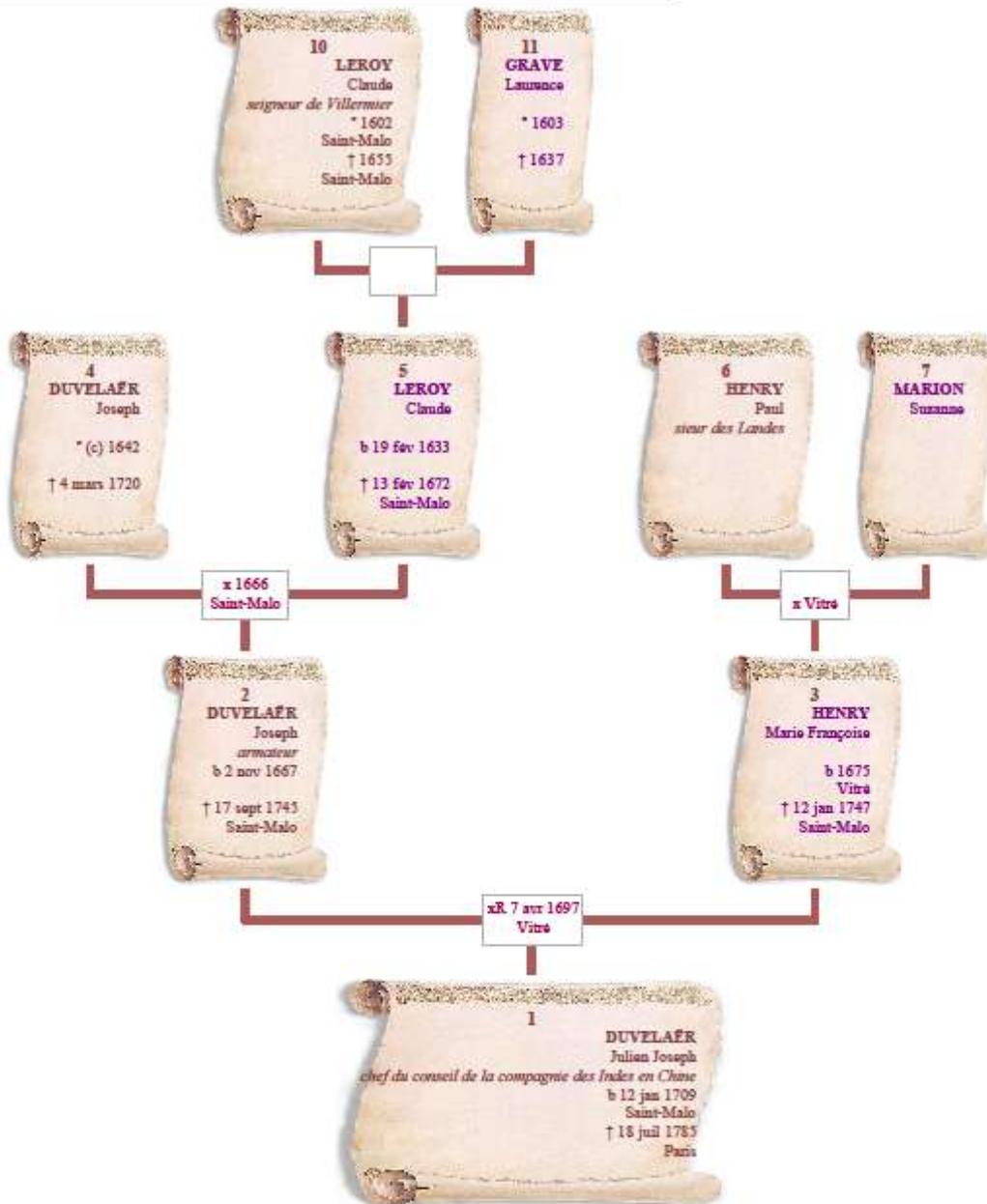
**LA FAMILLE**

Aux archives municipales de Vitré, on peut consulter les relevés des registres paroissiaux de Saint-Malo, établis par l'abbé Paul Paris-Jallobert et édités en 1898.

Le couple Duvelaër/Henry a eu 12 enfants, nés à Saint-Malo, mais je ne prends en compte que ceux qui sont arrivés à l'âge adulte, soit 7 enfants.

Voir l'arbre d'ascendance et la fiche généalogique, établis à partir du logiciel Hérédis, sur les pages suivantes.

## Arbre d'ascendance complet



Lui : n° 2 (G 2) / Elle : n° 3 (G 2)	
<p><b>DUVELAËR, Joseph</b>  <b>Profession</b> : armateur            Baptême : 2.11.1667            Décès : 17.9.1745 (77 ans) - Saint-Malo            Fils de <b>DUVELAËR, Joseph</b> ((c) 1642-1720)            et de <b>LEROY, Claude</b> (1633-1672)</p>	
<p><b>HENRY, Marie Françoise</b>            Baptême : 1675 - Vitré            Décès : 12.1.1747 (72 ans) - Saint-Malo            Fille de <b>HENRY, Paul</b>            et de <b>MARION, Suzanne</b></p>	
<b>VIE DU COUPLE</b>	
<p><b>Type d'union</b> : mariage  <b>Âges à l'union</b> : Elle a 22 ans - Il a 29 ans  <b>Mariage religieux</b> : 7.4.1697 - Vitré</p>	
<b>ENFANTS</b>	
<p><b>DUVELAËR, Pierre</b>            Baptême : 1.2.1699 - Saint-Malo            Mariage : 8.11.1735 - Lorient avec <b>DUVAL DESPREMENIL, Marie Elisabeth</b> ((c) 1714-1738)            Mariage : 1740 - Paris avec <b>MARCADE, Marie Elisabeth</b>            Décès : 1761 (61 ans)            Sans descendance</p> <p><b>DUVELAËR, Suzanne Marguerite</b>            Naissance : 19.11.1701- Saint-Malo            Célibataire, au couvent à Rennes</p> <p><b>DUVELAËR, Françoise Marie</b>            Naissance : 30.11.1702-Saint-Malo            Mariage : 27.2.1736 - Saint-Malo avec <b>MOREAU de LA PRIMERAIS, Jean Mathurin Guillaume</b> (1694-1770)            Décès : 17.4.1742 (39 ans)            3 enfants : 2 filles, 1 garçon</p> <p><b>DUVELAËR, Claude Charlotte dite Claudine</b>            Naissance : 14.1.1704-Saint-Malo            Décès : – Vitré            Religieuse au couvent des Ursulines à Vitré</p> <p>1 - <b>DUVELAËR, Julien Joseph</b>            Baptême : 12.1.1709 - Saint-Malo            Décès : 18.7.1785 (76 ans) – Paris            Sans descendance</p> <p><b>DUVELAËR, Marie Françoise</b>            Baptême : 12.12.1711 - Saint-Malo            Mariage : 23.6.1740 - Saint-Malo avec <b>BUTLER, Richard</b> (1696-&lt; 1749)            Mariage : <b>FLECHIER, Alexis</b>            Décès : 14.6.1757 (45 ans) – Vannes            1 fille Françoise Joséphine</p> <p><b>DUVELAËR, Jeanne</b>            Naissance : 18.1.1714-Saint-Malo            Décès : 10.8.1794 (80 ans) – Vitré            Célibataire au couvent à St Malo puis à Vitré</p>	

Que sait-on de sa vie privée ? Pas grand-chose (en l'état actuel de mes recherches).

On évoque de ci de là, « son épouse chinoise ». En effet, il y a au château du Lude, un portrait de la dite épouse.



Dans aucune des lettres que j'ai eues sous les yeux, je n'ai découvert une trace de son existence.

Les lettres qu'il reçoit de son frère, à partir de 1740, le pressent de penser à s'établir et de trouver une épouse. Il lui propose même « un bon parti », mademoiselle Despresménil, (belle-sœur de son premier mariage), et il réitère sa proposition en 1745 :

LORIENT 15 mars 1745

Lettre de Pierre à Joseph Duvelaër

Extrait : « quelques tems apres mon retour d'Espagne, M. Despresménil me fit entendre que plusieurs partys s'étoient déjà presentés pour sa fille, et il me rappella à ce sujet quelques conversations que j'avois eues avec Madame Despresménil qui eut désiré vous voir étably avec sa fille. Je luy repondis avec cette sincérité qui convient si fort entre honnêtes gens, que je serais charmé que vous fussiés en France alors, parce que si vous étieés du gout de Melle Despresménil, et si vous avieés de l'inclination pour elle, nous verrions réciproquement nos désirs accomplis, mais .....vous devés etre entièrement libre à votre retour. »

Autre témoignage, encore plus explicite, la lettre du 20 novembre 1752, adressée à Joseph Duvelaër par le Père de Neuvalle, jésuite de Macao : à cette date Joseph est revenu de Chine et est déjà Comte du Lude :

« vous voilà dans un pays bien différent de celuy que vous avés quitté. Les occupations que vous y avés sont de justes et dignes fruits de vos travaux et vos talens ».....

« nous ne souhaitons plus à présent qu'apprendre **un heureux et second mariage** ».

Je suppose donc que Joseph s'est marié en Chine, mais que cette dame est décédée avant les années 1740, et n'a donc pas pu connaître Le Lude, qu'il a acquit en 1751.

Je n'ai pas trouvé de référence à un autre mariage, mais on sait qu'il est décédé sans descendance.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU 20 NOVEMBRE 1752 DU MISSIONNAIRE JEAN DE  
NEUVIALLE, ADRESSEE A JOSEPH DUVELAER.

Monsieur

Je ne puis assez exprimer le plaisir que nous  
a causé votre lettre du 6. Janvier 1752.  
elle nous a appris ce que nous attendions avec  
impatience, savoir les nouvelles de votre saine  
santé et votre heureuse arrivée en France. nous  
avons renouvelé nos actions de grâces auprès du  
Seigneur d'avoir exaucé nos vœux. nous n'en  
avons dans un pays bien différent de celui que vous avez  
quitté. les occupations que vous y avez faites sont de  
justes et dignes fruits de vos travaux et vos talents.  
je prie le Seigneur d'y répondre ses Benedictions.  
nous ne souhaitons plus autre chose qu'agrandir  
un heureux et fécond mariage, et la continuation  
d'une bonne santé. c'est l'objet de nos vœux présents.  
La reconnaissance de vos bontés nous, et les  
reconnoissances que nous en faisons continuellement,  
exigent nos prières et toutes nos attentions.

Le P. Lopez m'a écrit de Lithone d'amplifier les  
des politesses que nous avons eu pour lui à St. Kébar,  
et des agiements que nous lui avons procurés. nous prions  
par tout notre bon cœur et notre crédit. il se loue

DUVELAER EN CHINE

On peut reconstituer son « parcours professionnel » en Chine à partir de lettres et documents comptables.

1731 : les preuves les plus anciennes attestant de sa présence à Canton, sont un inventaire daté du 15 décembre 1731, signé Duvelaër de la Barre (**photo jointe**), et une lettre du 27 décembre, même année, adressée à son frère Pierre.

On peut penser que 1731 est l'année de son arrivée à Canton (il a 22 ans).

1751 : on sait par un courrier du 15 janvier 1752, de Duval de Leyrit (gouverneur à Chandernagor, en Inde) que Joseph a quitté Canton en février 1751, sur un vaisseau anglais pour rejoindre « ce frère qui vous attend depuis si longtemps » (**photo jointe**). Or c'est en décembre 1751, qu'il achète la terre et seigneurie du Lude, ainsi que la terre et seigneurie de Lanuzouarn-Pennanech en Bretagne.

Il a 42 ans et est donc revenu, « vivre entre ses parents le reste de son âge ».

20 ans passés à Canton, dans le sud de la Chine !!!

Pas tout à fait, car on sait aussi qu'il est revenu en France au moins deux fois.

8 novembre 1735 : il est présent au mariage de son frère Pierre, à Lorient, avec Melle Duval Despresménil. Il n'est pas cité dans l'acte, mais sa signature y figure.

Une lettre datée du 22 juin 1735, adressée aux syndics de la Compagnie des Indes, confirme sa présence. On sait même, par ailleurs, qu'il est revenu sur « le Triton », vaisseau de la Compagnie.

1739 : un courrier et une quittance attestent de sa présence à Lorient, dès le 1<sup>er</sup> janvier. Un document comptable de la Compagnie, prouve qu'il est reparti de Lorient le 19 janvier 1740, sur le vaisseau « le Jazon ».

En dehors de ces 2 années, 1735 et 1739, on ne trouve pas de preuves de sa présence en France, (s'il y a eu d'autres retours, je n'en ai pas trouvé trace).

Il a donc probablement vécu à Canton pendant une vingtaine d'années. Vu les conditions « environnementales » de la Chine du sud au XVIII<sup>e</sup> siècle, climat, maladies tropicales, insécurité, guerres locales, etc... ainsi que les périls des voyages maritimes de cette époque, on peut penser qu'il avait une bonne santé physique, un courage certain et aussi « une bonne étoile » !!!

## Inventaire du 15 décembre 1731

Inventaire des Papiers de la Compagnie Verifiée et  
Lainée au Comptoir de Canton le 15<sup>e</sup> Dec<sup>bre</sup> 1731.

Scavoio,

Le S. L'ouille Expedie pour Luyze par M. Tribert

1. Paquet
- 1. Memorial
  - 1. Journal
  - 1. grand Livre
  - 1. facture de France
  - 1. D<sup>e</sup>. de Chine
  - 1. Connoissement de Chine
  - 6. - Copies de Procès Verbaux

La Minerve Expedie p. Pondichery par M. Tribert

1. Paquet
- 1. Memorial
  - 1. Journal
  - 1. grand Livre
  - 1. facture de Chine
  - 1. Compte courant general
  - 1. Livre de faire

Signification faite à Mad. la Reine  
 Inventaire du Meuble de la Loge  
 Observations sur la Manufacture de porcelaine du Roy  
 Lettre de la Compagnie à ce sujet  
 Demande de D.<sup>e</sup> porcelaine  
 Le present inventaire

Plus Le Duc D'Orléans

En Sorte feuille qui fontient

Le grand Livre et journal de Commerce  
 Deux factures de Manures, et des prix de sa cargaison  
 Le Double des Expéditions envoij à la Compagnie  
 Les Expéditions de la Compagnie

Tous les Papiers mentionnez cy dessus sont dans le Coffre de Papiers  
de la Compagnie -

Directeur de la Compagnie

M<sup>r</sup>. Duval de Leyrit.      Pondichery le 15 Janvier 1752.

Monsieur.

Quoique depuis que je suis en Bengale votre  
 Correspondance ait été en quelque sorte interrompue  
 par le défaut d'occasion. je me flatte que  
 cette interruption n'aura influé en rien sur  
 l'amitié dont vous m'avez honoré jusqu'à présent  
 et est pour vous en demandant la continuation  
 et vous renouvelles les assurances de la même  
 que je prends la liberté de joindre cette lettre  
 à une expédition pour Monsieur votre frère  
 j'ay appris par M<sup>r</sup>. Notté votre départ de Pondichery  
 et que vous vous étiez embarqué au mois de février  
 dernier sur un N<sup>o</sup>. Anglois pour vous rendre  
 auprès de ce frère qui vous attend de puis si  
 longtemps. Je soupçonne que vous ayez eu lieu

Lettre du 15 janvier 1752 de Duval de Leyrit

Quelles sont les fonctions de Joseph Duvelaër à Canton ?

Dans un bilan daté du 15 décembre 1739 il est dit : « chef du Conseil de la direction de Canton »

« premier marchand des expéditions ou chargements faits à Canton en Chine pour la France, pour le compte de la Compagnie des Indes, des vaisseaux de retour en 1737-1738-1739 ».

Il a le titre de « 1<sup>er</sup> subrecargue » (écrit aussi sobrecargue), des vaisseaux de la Compagnie.

( voir **photo** des appointements de 1746/1748)

Le subrécargue est responsable de la cargaison embarquée sur un navire, il représente les intérêts de l'armateur (ou de l'affréteur, car ce terme est toujours en usage).

Il y a donc à Canton en Chine, un bureau de la Compagnie des Indes Orientales, (en Inde, on parle de « comptoir »), chargé de l'expédition de marchandises vers la France.

Comment cela fonctionne t'il ? On ne peut comprendre ce que cela représente sans aborder les réalités du grand commerce maritime aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les difficultés et risques encourus.

Pour cela je me réfère à Philippe Haudrère, historien spécialiste de ces questions, dont j'ai reproduit ci-dessous l'extrait d'une conférence.

## LA VOIE MARITIME VERS LA CHINE AU XVII ET XVIII<sup>e</sup> SIECLE

**Pour aller en Chine, il faut impérativement quitter l'Europe au mois de novembre au début de celui de décembre au plus tard ; c'est une nécessité imposée par le rythme de la mousson, car il faut arriver dans l'océan Indien pendant les mois de mai ou de juin, au moment où souffle la mousson du sud-ouest,** qui porte les navires vers les littoraux de l'Asie, or, il faut à peu près six mois pour gagner le cap de Bonne-Espérance.

*L'inconvénient est d'être obligé de traverser le golfe de Gascogne durant la mauvaise saison, en plein hiver, aussi le début du voyage est-il difficile, avec parfois des avaries, comme des ruptures de mâts ou de gouvernail, ou bien l'apparition de voies d'eau, qui contraignent à gagner le port le plus proche pour faire une réparation, avec un risque de retard.*

*Une fois sorti du golfe de Gascogne, les bâtiments longent la côte du Portugal, puis celle du Maroc et entrent dans les alizés, vent permanents, soufflant du nord vers le sud. Parfois on fait alors une brève escale aux Canaries, ou bien pour les Français à Gorée, afin de prendre de l'eau et de reposer un peu les hommes. Ensuite, le passage de l'Equateur est un autre moment difficile, car cette zone de vents variables et de calmes demande beaucoup de savoir-faire de la part des navigateurs. Puis la route se poursuit vers le sud, en une vaste boucle, vers les rives de l'Amérique, afin d'éviter les vents contraires de l'hémisphère austral. Vers le 30° parallèle sud, lorsque l'on rencontre les grands vents permanents d'ouest qui font le tour de la terre, il faut gouverner vers l'est, vers le cap de Bonne-Espérance, qui est franchi très au large. C'est un parcours rapide, mais très dur, car on y trouve souvent des gros temps. S'il est nécessaire de*

reposer les hommes, surtout si les premiers symptômes du scorbut se manifestent, les officiers organisent une escale d'une durée de quinze jours à trois semaines en rade du Cap.

Trois routes peuvent être utilisées ensuite pour gagner l'Asie : 1° la « grande route » par le sud, en utilisant les vents d'ouest, qui est rapide – environ trois mois – mais dangereuse, car il n'y a aucune possibilité de secours ; 2° le « passage intérieur » par le canal de Mozambique, utilisable seulement au début de la mousson ; 3° la route intermédiaire, par l'est de Madagascar et les Mascareignes, souvent utilisée par les Français, qui sont chez eux à Bourbon (La Réunion) et à l'île de France (Maurice). Il faut alors environ quatre mois pour arriver aux Indes orientales. Pour aller en Chine, il faut de plus franchir les détroits, soit celui de la Sonde, de faible profondeur (8 mètres pour des vaisseaux qui ont un tirant d'eau de 6 à 7 mètres), soit celui de Malacca, dans lequel les vents variables contraignent bien souvent à tirer des bords, ce qui allonge la durée du trajet et fatigue les matelots. Après le passage des détroits, les bâtiments longent la côte de l'Annam, puis celle de la Chine méridionale, avant de reconnaître **l'établissement portugais de Macao, à l'entrée de la rivière des Perles. Il s'est écoulé alors environ dix mois depuis le départ de l'Europe, et les Européens arrivent donc en Chine vers le mois de septembre ou celui d'octobre.**

**Canton, à l'embouchure de la rivière des Perles, est le seul port de l'empire de Chine ouvert au commerce des Européens.** C'est un site d'estuaire et la ville se trouve à une centaine de kilomètres de la mer. Les vaisseaux s'arrêtent dans une baie, située à une quinzaine de kilomètres en aval de la ville, et ils s'ancrent dans une vaste baie intérieure, **près d'îles dont chacune est attribuée à une nation ; il y a « l'île des Français », « l'île des Danois », et sur chacune d'elles quelques constructions légères, construites en bambou, abritent les matelots, qui ne sont pas autorisés à aller plus loin. La liaison avec Canton est faite avec des embarcations à fond plat, qui portent les marchandises.**

extrait de la conférence de Philippe HAUDRERE en janvier 2009

(Professeur d'Histoire à la faculté d'Angers, spécialiste de la Compagnie des Indes)

-A-

Etat Des Appointemens Payés aux Sobrecargés  
Résidants à Canton

Savoir

à M<sup>r</sup>. De la Barre premier Sobrecargé pour  
30. mois d'appointemens à compter du 1<sup>er</sup> Juillet  
1746. jusqu'au dernier X<sup>bre</sup> 1748. araison de 200<sup>fr</sup>  
par mois font ..... 6000<sup>fr</sup> a.  
48<sup>fr</sup> 10. font 123<sup>fr</sup> 5. 5. 1/2 fait au araison de  
6. 5. 0. 7. pour un marc 804. 9. 8. 7.

à M<sup>r</sup>. Roth premier Sobrecargé pour 30. mois  
d'appointemens à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1746  
jusqu'au dernier X<sup>bre</sup> 1748. araison de 200<sup>fr</sup> par  
mois font 6000<sup>fr</sup> a 48<sup>fr</sup> 10. 123. 5. 5. 1/2 & a  
6. 5. 0. 7. font 804. 9. 8. 7.

à M<sup>r</sup>. Jaku 2<sup>e</sup>. Sobrecargé pour 30. mois  
d'appointemens à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1746.  
jusqu'au dernier X<sup>bre</sup> 1748. araison de 100<sup>fr</sup> par  
mois font 3000<sup>fr</sup>. Lesquelles réduits en marc  
a 48<sup>fr</sup> 10. comme cy dessus font 61. 66. 26. &  
a 6. 5. 0. 7. pour un marc la somme 402. 4. 9. 3.

Total 2012. 4. 6. 7.

Contre Le pressum Eau. à Canton le 23. X<sup>bre</sup> 1748. /

Canton est donc le seul port de commerce entre la Chine et l'Europe : toutes les nations maritimes y sont présentes : France, Hollande, Portugal, Angleterre, Danemark.

« Canton n'est qu'un marché spécial pour étrangers implanté dans le port où convergent les navires venant de l'Annam, du Siam et du reste de l'Asie du Sud-Est. Les vaisseaux mouillent très en aval dans la rade fluviale à Wampou, à 15 kilomètres, à proximité de petites îles où s'édifient des hangars. Chaloupes et sampans assurent la liaison avec la ville-port. Les différentes compagnies doivent louer des factoreries ou hangars pour leurs employés. Le commerce entre Européens et Chinois doit passer par l'intermédiaire du Co-Hong, c'est-à-dire une compagnie de négociants chinois privilégiés. »<sup>1</sup>

Pourtant les Chinois n'achètent rien aux Européens, ils échangent les marchandises contre des monnaies en argent, les piastres, ou de l'or.

Le grand commerce maritime aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles est avant tout « atlantique ». Les produits manufacturés d'Europe, essentiellement les toiles de lin, de chanvre, tissus de laine et soieries (80% de la valeur des cargaisons), sont exportés vers l'Amérique espagnole et portugaise via Cadix, grande plaque tournante de ce commerce, ou via Lisbonne, sur leurs propres navires, en raison du monopole de navigation.

Au retour, ce sont de grandes quantités de piastres en argent et d'or métal qui se trouvent à Cadix et Lisbonne et les marchandises sont ainsi payées aux compagnies anglaises, françaises, etc, qui ont fourni les fameuses toiles.

« Le rapport métal blanc/métal jaune est devenu plus favorable à l'or au XVIII<sup>e</sup> siècle...Au XVII<sup>e</sup> siècle, la suprématie écrasante de l'argent s'exprime dans un rapport de 90 pour 1...Au XVIII<sup>e</sup> siècle il se situe à 25 pour 1. »<sup>2</sup>

Les retours de métaux précieux de l'Amérique espagnole au XVIII<sup>e</sup> siècle, en période de paix, se situent entre 10 et 20 millions de piastres d'argent par an. Pour l'or du Brésil (portugais), dans le même temps, 10 000 à 15 000 kg d'or pur.

Les navires de la Compagnie des Indes, qui font « le voyage à la Chine », partent de Lorient avec une cargaison de toiles, font escale à Cadix pour échanger les toiles contre des piastres en argent et mettent le cap sur l'océan Indien.

Cela explique la présence à Cadix d'une forte colonie étrangère dans les maisons de commerce. En 1762, il y a à Cadix, 218 maisons de commerce espagnoles et 153 sociétés étrangères dont 63 françaises, qui constituent le noyau dur de cette communauté capitaliste européenne.

Que rapportent-ils de Canton ?

C'est sur les cargaisons de retour que repose le succès potentiel de chaque voyage.

« Le thé constitue 70 à 80 % des chargements des vaisseaux des Compagnies à Canton. On peut réellement parler de boom des exportations du thé. Elles sont multipliées par quatre entre la décennie 1730-1740 et la décennie 1760-1770 »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Gérard Le Bouëdec : Activités maritimes et sociétés littorales de L'Europe atlantique.

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> Idem

Dans ce commerce, l'Angleterre a la 1<sup>ère</sup> place, évidemment. La France importe 746 535 livres-poids de thé de 1735 à 1739, et 551 258 de 1740 à 1744.

La Compagnie française achète à 80% du thé « bouy » de qualité médiocre, mais qui se conserve mieux, sans moisissure, tandis que les Anglais préfèrent les thés noirs. Les vrais buveurs de thé cherchent la qualité !!!

C'est très inférieur aux achats français de café à Moka et à Bourbon, aux mêmes dates : 1 330 000 et 2 128 000 livres-poids.

Il y a aussi, les porcelaines chinoises, les soieries, et les « épices », disons plutôt des produits pour la pharmacopée.

Voici des exemples de produits relevés sur des « factures » de 1743, établies à Canton pour Dupleix, gouverneur général des Indes.

Canton 1712

Canton 1713.

facture des Marchandises chargées à Macao sur le Vaisseau "Le 5<sup>e</sup> Soleil"  
 Capitaines pour Comptes et risques de Monsieur Duplex  
 et de Monsieur Quentien de la Mettrie. . . . . Savaing.

Tutenague.

	2490. Pains pesant... 204 <sup>P</sup> ... 59 1/2 <sup>caty</sup> ... 7. 26251. 5. 9. 6. 5.	
<u>DM</u>	<u>528.</u> ditto..... <u>200</u> ..... a. h. 5. <u>200</u> .....	5151. 59 6. 5
	<u>3048.</u>	<u>1104</u> ... 59 1/2.

Sucre brut

	1643. sacs pes <sup>l</sup> ... net... 903 <sup>P</sup> ... 65 <sup>caty</sup> ... 2. 8... 2530. 2. 2. . . .	
<u>DM</u>	<u>100.</u> ditto..... <u>97</u> ... 83... a. 2. 9... <u>2837. 0. 7.</u>	2813. 9. 2. 7
	<u>1743.</u>	<u>1004</u> ... 48

Sucre Candy

<u>DM</u>	<u>150.</u> Boites pes... net... 493 <sup>P</sup> ... 33... a. h. . . . .	2870. 6. 5. 2
-----------	---	---------------

Esquine

<u>DM</u>	<u>66.</u> Pagniers... net... 98 <sup>P</sup> ... 22 <sup>caty</sup> ... a. . . . .	176. 7. 9. 6.
-----------	---	---------------

Galingale

<u>DM</u>	<u>53.</u> sacs pes <sup>l</sup> ... net... 43 <sup>P</sup> ... 44 <sup>caty</sup> ... a. . . . .	87. 4. 9. 2.
		<u>2. 5040. 1. 6. 3. 5.</u>

Monte la presente facture a Dix mille quatre cents tals, un mar, six centes  
 trois caches et cinq dixiemes, dans les quels

Monsieur Duplex est interesse de . . . . . C.

Monsieur Quentien de la Mettrie des . . . . .

Canton ce . . . . . Novembre 1713. . . . .

Canton 1713

Compte de Vente des Effets chargés a Madrasst Suo le Vaisseau  
 La Ceres Cap<sup>m</sup> M<sup>r</sup> Mylne, avec consignation, pour Comptes et Requ<sup>tes</sup> de M<sup>r</sup> de  
 Duplex et B<sup>e</sup> de Monsieur L'Intendant de la Mettre. Savoir

Calais

7<sup>me</sup> Vendu et Livré a Nam Ty Koa dit Searquinis. a Savoir  
 1<sup>re</sup> 500 Lains et 270 poutes pes<sup>ts</sup> 25180<sup>to</sup> qui font 206<sup>to</sup> 7 1/2<sup>to</sup>  
 5. qui ont mangues et que  
 M<sup>r</sup> Mylne m'a bonifié..... 273..... 2... 24  
1516 paies et 270 poutes..... 25153<sup>to</sup>..... 206<sup>to</sup> 32 1/2<sup>to</sup> ou 15<sup>to</sup>..... 2620... 2. 5.

Bois de Sandal.

8<sup>me</sup> Vendu au dit Cam Ty Koa. Savoir  
 5542 Buches de Bois de Sandal pes<sup>ts</sup> 36008<sup>to</sup> qui font 155<sup>to</sup> 35<sup>to</sup> ou 9<sup>to</sup> 40981.5.

Encens

12<sup>me</sup> Vendu a Felix Honkoa. Savoir  
 189... caisses d'Encens. pesantes..... 6396 1/2<sup>to</sup> brut  
 Tare des caisses vuides qui ont  
 pesé 166<sup>to</sup> rebués pour le tout a..... 7843 1/2  
156<sup>to</sup> 26... 13..... net..... 5612 1/2<sup>to</sup>..... a 9<sup>to</sup> 1<sup>me</sup>..... 4452 3.

Besoin de Vache.

8<sup>me</sup> 12<sup>me</sup> Vendu au dit Felix Honkoa.  
 3 Dabas... pes<sup>ts</sup> 17<sup>to</sup> 12<sup>to</sup> 9<sup>to</sup> ou 13<sup>to</sup> 7<sup>to</sup> 5<sup>to</sup> Le caty..... 6573.6.

Semence de Perles

14<sup>me</sup> Vendu au dit Felix Honkoa. Savoir  
 deux paquets... pes<sup>ts</sup> 15<sup>to</sup> 30<sup>to</sup> 7<sup>to</sup> ou 73<sup>to</sup>..... 11433.17.

Benjoin Aloës

14<sup>me</sup> Vendu a Ceasa & Simon. les Savoir  
 10. jarses qui devoient peser 31<sup>to</sup> 20<sup>to</sup> en gros poids..... 400

Pouchac.

16<sup>me</sup> Vendu a Leon Koa.  
 3 sacs pesants..... 4020<sup>to</sup> brut  
 Tare des 3 sacs..... 52 1/2<sup>to</sup> net 367. qui font 7... 86 1/2<sup>to</sup>  
 a de d'usage pour la poudre 15<sup>to</sup> pes<sup>ts</sup>... 1... 18  
6<sup>to</sup> 68 1/2<sup>to</sup> a 65<sup>to</sup>..... 437.86.7.  
9<sup>to</sup> 13579.2.2.9

Pour 2 caisses conten<sup>tes</sup> ensemble 6000 Liastres qui ont pesés..... 4291.7.7.8  
7<sup>to</sup> 17871..... 7

De quoi s'agit-il ?

Le tutenague est un alliage de cuivre zinc et fer ( pour faire vaisselles et chandeliers).

L'esquine est une plante, une racine, diurétique et sudorifique.

Le galingale, un tubercule-épice.

Le bois de sandal = bois de santal, bois qui donne une teinte rouge aux meubles (voir les meubles chinois traditionnels).

Le pouchoc, une drogue pour la médecine.

Ces 2 factures témoignent d'échanges entre l'Inde et la Chine : dans la 1<sup>ère</sup> les marchandises vont de Canton-Macao vers l'Inde, dans la 2<sup>e</sup>, les marchandises vont de Madras vers Canton. La porte s'entrouve aux marchandises venues de l'Inde !!! Les Anglais vont s'y engouffrer dès qu'ils s'imposent comme puissance politique en Inde.

Les sommes sont exprimées en monnaies locales chinoises, les taëls, les maces ou masses, les condorins, et les sapèques.

Le taël (37,5 g d'argent) vaut environ 7,5 livres tournois, 1 taël = 10 maces, 1 mace = 10 condorins, 1 condorin = 10 sapèques.

Les monnaies de compte indiennes sont la pagode d'or, le fanon d'argent et le cache de cuivre. Ces monnaies figurent aussi dans les documents comptables de la Compagnie.

La pagode vaut environ 8 livres tournois.

Mais le comptoir de Canton expédie aussi de l'or, payé en piastres d'argent. La demande d'or est forte en Europe, et à l'inverse, la demande d'argent est forte en Chine.

Citons encore Gérard Le Bouëdec : « aucune compagnie n'a pu échapper au transfert de piastres. Ce sont des pièces à la marque d'Espagne, piastres dites « aux colonnes » ou « aux globes » d'un poids de 27,08 grammes, au titre de 916 2/3 contenant 24 grammes d'argent. Ce sont les seules acceptées en Asie. Le rapport or/argent est totalement différent en Chine de ce qu'il est en Europe, six pour un contre quatorze pour un »

Cela explique que pour la Compagnie française, la part des métaux précieux dans les cargaisons vers l'Asie oscille entre 75 et 85 %, et qu'elle représente 48% des investissements.

Certains auteurs ont parlé de « tombeau des trésors d'Amérique », ou de « gouffre d'Asie » pour souligner le déficit de la balance commerciale Europe-Asie et ces transferts massifs d'argent américain vers l'océan Indien.

Voir pages suivantes un document concernant le commerce or/piatres.

**Mémoire** Pour servir à régler  
 la Commission des principaux Marchands des  
 Vaisseaux le Neptune, la Paix et le Triton, du  
 produit de l'Or provenant des Matières d'Argent  
 chargées en Europe à fret dans les d. Vaisseaux  
 par divers particuliers pour changer en Chine contre  
 de l'Or et en faire le retour en France pour leur compte  
 et risque.

**Le Vaisseau le Neptune**  
 capitaine La Boucaïere en parti de l'Orient pour la Chine  
 le 12. Mars 1751.

La Compagnie par sa lettre du 18. Mars 1751. a accordé au S.  
 Duvelâerd, seut la faculté de faire à Canton l'échange de ces  
 matières d'argent en Or, et elle lui accorde un et demy pour cent  
 de Commission sur le montant de toutes les matières d'Or qui  
 chargeront en retour sur ses Vaisseaux pour compte et risque de  
 particuliers conformément à l'article 5. de la délibération du 3.  
 Octobre 1751.

**Le Vaisseau la Paix** cap. Odria en  
 parti de l'Orient pour la Chine le 10. Novembre 1752.

**Le Triton** capitaine Spinari en parti de S. Malo le 21.  
 Décembre 1752.

M. Dela Brossche estoit principal marchand du S.

La Lais, et le 3<sup>e</sup> macinaton du Canton.

Suivant l'article 17. du règlement du 8. 7. 1782. La Compagnie  
 a accordé aux principaux marchands des Vaisseauz de la Chine.  
 Un pour cent de gratification sur le Montant de toutes les manieres  
 d'or qui seront rapportées de Chine en France pour le compte de ces  
 particuliers, sur les Vaisseauz de la Compagnie en échange  
 des Raistres et Matieres d'argent qui ont la faculté d'envoyer  
 en Chine sur les mêmes Vaisseauz.

Par l'Etat de la Dépense du Comptoir & Canton  
 il parvist que les Vaisseauz sont arrivés à la Chine,

La Lais le 20. juillet.....  
 Le Septme le 30. Oct. .... } 1783:  
 Le Canton le 30. aoust.....

Suivant le Compté arrêté le 21. Janvier 1784. par les S. de  
 la Brèche, Macinaton, et Duvalard de la Baire, Il parvist  
 que les maneres d'argent chargées à pied dans les trois Vaisseauz cy dessus  
 montent à la quantité de 98997. 3. 1.

Sçavoir.

Dans le Septme..... 12905. 6. 1/2.  
 dans la Lais..... 57482. 0. 4.  
 dans le Canton..... 2609. 4. 4. 1/2.

98997. 3. 1.

Disposition des matieres suivant le susd. compte  
 cy joint Numero. 1.

Chargé en nature pour rapporter en France dans  
 le Vaisseau la Lais..... 28655. 2.  
 dans le Canton..... 22251. 2.

Chargé en Chine comme de loy, dont les deux tiers appartiennent..... 47886. 2. 3.  
 46111. 6.

98997. 3. 1.

Suivant un autre compte cy joint N. 2. du 22. Janvier 1724.  
 arrêté par les S. M. MacMahon et Duvelaert de la Cour.  
 Les 4600. 6. 3. Matières d'argent ont produit  
 Moyenne de la Chine la quantité de ..... 200229. 5. 9.  
 Surquoy est à déduire 2 1/2. p. 100 pour les frais d'exporte  
 en Chine et la Commission dont le compte du compte  
 a été credité montant de ..... 10508. - : - :

**Reste Net** ..... 289721. 5. 9. -

Suivant un autre compte du 22. Janvier 1724. arrêté par les S.  
 M. Ce joint N. 3. Les 289721. 5. 9. ont produit en or 24441. 5. 8. 9.  
 Et ont été chargés dans les 3. vaisseaux.

**SCAVOIR.**

	Laque.	Pains.	Lacls d'orantec d'92	Facls d'argent	
Retour 1724	Dans le Neptune	148.	742 1/4	7242. 1. 4. 3. 4.	87020. 9. 2. 4.
	Dans le Paris	199	990.	9690. 6. 8. 1. 6.	114869. 5. 6. -
		247.	1732 1/4	17032. 8. 2. 5.	201900. 4. 6. 4.
1725	Dans le Canton	150.	757 1/2	7408. 7. 6. 4.	87820. 5. 9. 9.
		497.	2490.	24441. 5. 8. 9.	289721. 5. 8. 9.

Les 289721. 5. 9. d'argent changé en Chine  
 contre de l'or provenant des piastres et matières d'argent chargés  
 dans les trois Vaisseaux ce qui fait pour chacun en particulier  
 Les quantités cy après qui sont à proportion des piastres  
 et Matières d'argent qui ont été chargés à fret en Europe  
 dans chacun des Vaisseaux, La proportion qui a été suivie  
 pour payer à chacun des chargés la portion de l'or.

En conclusion, il apparaît à travers les consignes et recommandations des 8 directeurs de la Compagnie, (7 bureaux parisiens et 1 au port de Lorient), que le Conseil de direction de Canton, a une compétence restreinte sur les questions commerciales. Les comptes sont épluchés et les dépenses très surveillées, comme l'atteste le courrier ci-dessous.

avec vous : La Compagnie ne rien  
 avoir dire avec le sieur Colongé  
 sans son ordre, sinon quelle ne peut  
 entrer pour rien dans la dépense que  
 vous passés dans votre compte pour  
 vos appointements, et ceux du chauffage  
 et du M. d'Hotel, que vous avés  
 retenu pendant l'hyvernage, ainsi  
 que pour votre dépense de table,  
 Logement, voyage à Macao, &c.  
 La Compagnie en conséquence de ces  
 arrangements a fait dresser un autre  
 compte que celui que vous luy avés  
 envoyé, et par lequel vous verrez que  
 vous luy estes redevable de la  
 somme de 899<sup>l</sup> 6. 3. 2. dont vous  
 aurés soin de la créditer; cependant  
 pour vous donner en même temps un  
 témoignage de la satisfaction, quelle  
 a de vos Services, Elle s'est portée

La Compagnie refuse de payer les « notes de frais » du Sieur Duvelaër, qui est resté à Canton, sans ordre ; il est donc redevable de la somme de 899 taëls à sa Compagnie, sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1741. A cette époque, ses appointements étaient de 200 livres tournois par mois soit environ 27 taëls. C'est une belle somme !

Mais les revenus de J. Duvelaër se créent surtout par les commissions sur les marchandises expédiées.

Voici un exemple de commissions sur les envois d'or par 3 vaisseaux, Le Neptune, La Paix, et Le Triton de retour en France, en 1734 et 1735 : 1,5% pour lui sur la cargaison du Neptune, soit 5290 livres.



La troisième part des revenus après les appointements et les commissions, est ce qu'on appelle dans la marine, « le port-permis », qui concerne les subrécargues comme tous les autres membres d'équipages des navires des Compagnies des Indes.

Chaque membre de l'équipage a un droit de transport gratuit de marchandises pour son compte, qui est proportionnel à ses appointements. Ainsi, un capitaine de navire, appointé à 200 livres par mois, a droit à 17 000 livres de marchandises au maximum. Il doit faire l'avance de cette somme et la déposer auprès d'un caissier de la Compagnie. Elle sert à

acheter des marchandises dans les comptoirs, ces marchandises sont transportées gratuitement en France et vendues par les soins de la Compagnie. Il récupère sa mise plus le produit de la vente. C'est l'essentiel de sa rémunération : les 17 000 livres du départ font 35 000 à l'arrivée, si .....le bateau revient !!!

Les fonctions que J. Duvelaër occupent à Canton, lui permettent de conforter sa fortune et celle de son frère, qui lui envoie des fonds pour acheter des marchandises et de l'or, et qui tient « les comptes » de la famille, en bon frère aîné.

Mais ces voyages lointains sont à hauts risques et les vaisseaux perdus par naufrages ou guerres maritimes sont légions. C'est ainsi que les Anglais, en 1745, capturent trois vaisseaux de la Compagnie française, (dans le détroit de Banka, en Indonésie), trois vaisseaux qui venaient de Chine. Les bateaux et leurs cargaisons sont conduits et vendus à Batavia (auj. Djakarta), le grand comptoir de la Compagnie hollandaise, pour la somme de 72 000 livres sterlings. Les officiers sont ramenés en Angleterre et en Hollande sauf trois.

« ...et de tous ceux-ci, il n'y a que Butler, Dufresne et Métrie-Magon, qui ayant tous les trois passés sur un navire de Middelbourg qui marche mal et qui devait relâcher au Cap, ne sont point encore arrivés, ce qui nous inquiète beaucoup et la sœur Butler comme vous le jugez bien ». <sup>4</sup>

Richard Butler, capitaine de la Compagnie et beau-frère de Pierre et Julien-Joseph, n'est jamais revenu de son dernier voyage en Chine. <sup>5</sup>

**FIN DE LA 1<sup>ère</sup> EPOQUE.....**

**A SUIVRE.....**

Prochainement DUVELAER à Londres, et DUVELAER châtelain

---

<sup>4</sup> Lettre de Pierre à Julien-Joseph datée du 4 novembre 1745.

<sup>5</sup> Sa fille Françoise Josephine épouse Baude de la Vieuville et hérite de son oncle le château du Lude.